

Commission d'orientation et de suivi du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

réunion du 23 septembre 2014 (21^e réunion depuis la création du corps)

Participants

Membres de la commission : Alain Moulinier (chef du corps, président de la COS), Cyrielle Barbot, Sylvie Hubin-Dedenys, Guy Kauffmann, Estelle Sandré-Chardonnal, et Sophie Villers,

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : Marie-Aimée Déana-Côté, Sophie Mangiante, et Guillaume Mangin.

Représentants du Secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Michel Magimel, Michel Gomez, Yves Confesson et Sophie Mangiante.

Participe également à la réunion : Philippe Bonneau (directeur du collège de formation des IPEF ParisTech).

Secrétariat de la Commission : Emmanuelle Bour- Poitrinal, et Edmond Graszak.

Excusés : Frédéric Carmillet, Emmanuel de Guillebon, Jean-Christophe Niel, et Jean-Claude Ruyschaert,

Ordre du jour

1-Gestion des parcours: actualités et contacts récents (A.Moulinier)

2-Bilan de gestion (Sophie Mangiante)

3-Fonctionnement du COV - Comité d'orientation et de validation de la formation des IPEF (Sophie Villers)

4-Suite des propositions de la COS du 19/6/14 : recrutement ENS, site internet (P. Bonneau, G. Mangin)

5-Questions diverses

1-Gestion des parcours: actualités et contacts récents

Alain Moulinier ouvre la réunion et indique qu'il invitera à la prochaine réunion le représentant de l'association des ingénieurs-élèves.

Il rappelle les grands principes de travail de la COS : promotion de la vocation multi-employeurs du corps, souhait d'une vraie gestion des parcours plus unifiée entre les deux ministères et souhait d'une formation unique.

Il porte à l'attention des membres de la COS quelques avancées depuis la réunion précédente :

- la communication de Mme Lebranchu en conseil des Ministres du 27 août, qui souhaite ouvrir des négociations dans la fonction publique, dont certains objectifs rejoignent ceux de la COS notamment le développement de la mobilité entre fonctions publiques: donner un même cadre aux métiers communs entre l'État et les collectivités territoriales (par exemple pour la filière technique), créer des parcours alternés et fluides et mutualiser les formations, lever des obstacles juridiques ou financiers à la mobilité ;
- sa rencontre le 25 août avec Thierry Mandon, qui s'est montré en phase avec le principe de variété des parcours pour les IPEF, et intéressé par l'idée d'un statut inter fonctions publiques, et qui a mis en avant l'importance de la formation continue ;
- la sortie du rapport sur l'encadrement supérieur de l'Etat (cf. compte rendu précédent), qui

recommande également un champ de mobilité inter fonctions publiques, l'acquisition de compétences opérationnelles pour les ingénieurs, et une plus grande attention aux compétences managériales ;

- l'engagement effectif de la mission sur les parcours professionnels des IPEF ; de sa rencontre avec la Secrétaire générale du MAAF, Valérie Metrich-Hecquet, il retient qu'elle en attend des propositions sur le recrutement, la formation, les parcours et les premiers postes.

Sylvie Hubin-Dedenys fait le point sur l'avancement de la mission, en mettant l'accent sur la recherche de mesures concrètes. Alain Moulinier insiste sur l'importance d'une sortie rapide du rapport.

La discussion met en avant l'importance des questions de cotisation retraite comme frein à la mobilité avec les collectivités (Guy Kauffmann).

Michel Magimel confirme que Valérie Metrich-Hecquet est ouverte à une évolution large de la gestion des IPEF sur les différents sujets abordés, mais à coûts constants. Il indique que les secrétariats généraux vont engager une évolution réglementaire nécessaire pour permettre les détachements en premier poste, et en attendant, propose de rechercher une solution individuelle si un élève souhaite aller en collectivité locale en sortie d'école.

2-Bilan de gestion

Sophie Mangiante présente le bilan de gestion du corps pour 2013. Il est jugé en progrès constant par les membres de la COS. Les discussions montrent quelques points qui mériteraient encore d'être précisés :

- en matière de détachement, distinguer le périmètre des employeurs dépendant des ministères, et le périmètre plus large ;
- préciser le nombre d'IPEF travaillant à l'étranger ;
- ajouter une analyse des IPEF sur emplois de direction.

Cette présentation donne également lieu à une discussion sur les sorties du corps et les conditions de radiation.

A cette occasion, la COS émet le souhait qu'une lettre puisse être envoyée aux IPEF partant en retraite pour les remercier de leur action, et leur indiquer qu'ils peuvent se prévaloir de l'honorariat dans le corps.

3-Fonctionnement du COV

Sophie Villers présente le fonctionnement de ce comité d'orientation et de validation de la formation des IPEF, qui réunit les ministères maîtres d'ouvrage de la formation et les écoles qui la mettent en oeuvre. Elle considère que c'est un lieu important de débat entre les différents acteurs de la formation.

Elle rappelle qu'il a été créé par l'arrêté du 27 novembre 2009, relatif à la formation des ingénieurs-élèves, auquel est annexé un cahier des charges de formation dont le COV est garant. Elle explique que le COV valide :

- les parcours individualisés de formation mis au point avec les ingénieurs-élèves recrutés par concours externe au regard de ce cahier des charges ; la mise en place d'une jurisprudence permet une certaine sécurité dans la préparation de ces parcours, le COV débattant désormais surtout des parcours atypiques ;
- la formation diplômante des ingénieurs-élèves recrutés par concours externe ;
- l'entrée en formation doctorale, la validation étant largement fondée sur l'avis de la

commission doctorale, prévue au même arrêté du 27 novembre 2009, qui se prononce sur la qualité scientifique des projets de thèse.

Elle présente la composition du COV prévue par l'arrêté du 6 mai 2010 modifié, et précise que le COV invite également d'autres personnes lorsque l'ordre du jour le justifie, comme les représentants des élèves, le président de la commission doctorale, etc.

Elle ajoute que la présidence du COV, initialement confiée au président de ParisTech, a été confiée au chef du corps par arrêté modificatif du 5 décembre 2013, ce qui donne lieu à un débat sur le rôle de ParisTech dans cette formation, sans qu'une alternative solide ne puisse être proposée.

En réponse à plusieurs questions, elle précise que la mission du COV n'interfère pas avec les compétences des écoles, qui conservent la maîtrise des diplômes et de l'ingénierie de formation, le COV pouvant émettre des vœux en la matière, ni avec le rôle du Conseil de perfectionnement du mastère spécialisé de formation des IPEF.

Les membres de la COS souhaiteraient plus d'information sur les missions professionnelles, sur le choix des maîtres de stage, et sur la possibilité de proposer des missions, en particulier en collectivités locales. Ils convergent sur l'idée de renforcer la partie professionnelle de la formation des IPEF, qui apparaît trop courte, en examinant plusieurs solutions : ouverture de la possibilité d'une année de césure après la 3e année de l'X, retour au stage long en cours de scolarité des IPEF, ou a minima allongement de la mission professionnelle.

Philippe Bonneau précise qu'il existe un guide de la mission professionnelle. Il indique que des propositions ont déjà été faites (notamment par la mission Roudier-Lecoeur) pour porter la mission à 20 semaines au lieu de 14. compte tenu de la difficulté de réduire la partie académique de la formation, cela supposerait d'allonger la scolarité jusqu'à l'automne, sur le modèle de la scolarité antérieure des IGREF. Il lui semble que rien ne s'oppose à proposer plus de missions en collectivités. Il rappelle que les organismes d'accueil des missions apportent une contribution financière aux écoles.

Sophie Villers informe la COS du départ prochain de Philippe Bonneau, sans visibilité sur son remplacement.

Sophie Mangiante indique qu'un chantier statuaire est envisagé par les secrétariats généraux, et que les questions relatives à la formation, qui supposent une évolution des textes, devront être examinées à cette occasion.

En réponse à plusieurs questions, Sophie Villers précise que l'entrée en formation doctorale, avant d'être validée par la COV, passe par un avis circonstancié de la commission de formation doctorale, présidée par Benoît Lessaffre. Philippe Bonneau et Sophie Mangiante détaillent les conditions de suivi des thésards, et de leur affectation en sortie de thèse qui bénéficie des conseils de la commission doctorale et des chargés de mission RH des deux ministères.

La COS souhaite en conclusion disposer, via le COV, d'un retour sur les missions professionnelles et leur nature par rapport aux premiers postes, aux objectifs du corps, et aux ouvertures plusieurs fois évoquées, comme les collectivités et l'international.

4-Suite des propositions de la COS du 19/6/14

Sur le recrutement ENS, aucune action n'a été entreprise pour mettre en œuvre les propositions d'évolution du concours.

La COS propose que le chef du corps écrive aux deux SG pour les relancer formellement.

Par contre, la table ronde proposée avec les anciens de l'ENS du corps est bien prévue le 7 octobre.

Sur le site Internet, aucune action n'a été mise en place. Le souhait d'une prise en charge par l'association des élèves se heurte à la densité de la formation qui ne laisse pas beaucoup de temps libre. Les secrétariats généraux indiquent quant à eux qu'ils souhaitent privilégier au début de 2015 la réactualisation de la plaquette de présentation du corps.

5-Questions diverses

Philippe Bonneau expose les modalités d'information des élèves ingénieurs sur les futurs métiers, avec la réalisation d'un amphi commun MAAF-MEDDE sur les métiers à l'international, et les projets d'un amphi sur la politique forestière et le bois, et d'un amphi recherche associant IRSTEA et CEREMA. Les membres de la COS échangent sur des personnes à inviter à ces réunions.

La prochaine réunion est fixée au 11 décembre à 14h à la Défense.

Les suivantes sont prévues

- le 19 mars 2015 à 14h au CGAAER
- le 18 juin 2015 à 14h à la Défense